



HAL
open science

Culture et patrimoine

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Culture et patrimoine. 2012, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse. hceres-02029736

HAL Id: hceres-02029736

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029736v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°537



Culture et Patrimoine

de l'Université d'Avignon
et des Pays du Vaucluse

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Membres du comité d'experts

Président :

M. Yves CHEVALIER, Université Européenne de Bretagne-Sud

Experts :

Mme Françoise DEKEUWER-DEFOSSEZ, Université Catholique de Lille

M. Laurent CHAPELON, Université de Montpellier 3

M. Bruno PERAN, Université de Toulouse

Déléguée scientifique de l'AERES :

Mme Viviane COUZINET

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale (ED) n°537 *Culture & Patrimoine* de l'Université d'Avignon et Pays du Vaucluse (UAPV) est de création récente (2010). De 2007 à 2010, l'UAPV était associée à onze écoles doctorales différentes, rattachées principalement aux universités de Montpellier, d'Aix-Marseille ou de Lyon, établissements appartenant à des vagues d'évaluation différentes, échelonnées dans le temps.

Cette situation d'association d'ED présentait de nombreuses difficultés pour les doctorants désirant travailler sous la direction d'enseignants-chercheurs ou de chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) au sein de l'UAPV : procédures d'inscription, de réinscription, de dérogation et de soutenance différentes d'une école doctorale à l'autre ; éloignement géographique des formations doctorales ; information difficile sur la tenue et les conditions de prise en charge de ces formations doctorales. La création de deux ED de site, l'une en SHS, l'autre en Sciences-Agrosciences apparaît donc, d'ores et déjà, avec presque deux années de recul, comme une solution pertinente.

Un Collège des Études Doctorales (CED), créé dès 2005 notamment pour organiser des Journées doctorales réunissant tous les doctorants d'Avignon, va progressivement piloter ce recentrement des ED vers l'UAPV. De 2007 à 2010, centralisation des demandes d'inscription, de réinscription, de dérogation et de soutenance afin d'en uniformiser les procédures pour toutes les études doctorales. Dans un second temps, le CED va offrir à tous les doctorants d'Avignon, sur les sites de l'UAPV, des formations doctorales mutualisées relevant soit de la culture scientifique, soit de l'aide à l'insertion professionnelle. La création des deux ED, dont les champs disciplinaires recouvrent les axes scientifiques prioritaires de l'Université : l'une en *Sciences & Agrosciences* (ED 536), l'autre en *Culture & Patrimoine* (ED 537) est donc le résultat d'un processus positif entamé dès 2005. Dans la période présente, le CED s'impose donc naturellement comme l'interlocuteur privilégié de tous les acteurs des études doctorales, au sein de la Maison de la recherche de l'UAPV : doctorants, HDR, écoles doctorales, CIES, formateurs...

L'ED 537 présente donc un bilan très complet de janvier 2010 à aujourd'hui, bilan adossé aux activités du CED évoquées plus haut. Les données chiffrées fournies à l'appui de cette demande sont donc de nature diverse : les données d'avant 2010 ne permettent pas d'obtenir une vision homogène à partir d'indicateurs unifiés.

Ce bilan est globalement très positif, même s'il fait apparaître certains points plus discutables, des points sur lesquels les échanges ont largement porté lors de la visite, et dont les responsables de l'ED mesurent aussi toute l'importance.

Synthèse de l'évaluation

Evaluation des résultats de l'école doctorale

- Appréciation globale :

Créée en 2010, l'ED 537 présente déjà un résultat encourageant, une ambition à la fois raisonnable et originale. Le passage réussi de 11 ED délocalisées à 2 ED de site, processus entamé dès 2005 avec la création d'un Collège Doctoral qui gère aujourd'hui administrativement les deux ED de site, permet à l'école doctorale *Culture et Patrimoine* de faire état dès à présent de résultats quantitatifs très honorables. Les éléments chiffrés mettent en évidence une bonne cohérence entre le fonctionnement de l'ED, ses ambitions et la politique scientifique de l'UAPV. Les effectifs, les taux d'encadrement, le contexte scientifique international - particulièrement riche et ambitieux -, le soutien affirmé de la présidence, placent l'ED en position très favorable pour aborder les contraintes d'éventuels changements du paysage de la recherche en région PACA. Quelques éléments doivent cependant être observés de près et consolidés : la formalisation plus rigoureuse de certaines procédures (comptes-rendus des réunions du Conseil, optimisation du recueil des données statistiques sur le suivi des docteurs par exemple.) L'encadrement administratif apparaît insuffisant pour que soit mené à bien un projet ambitieux et original qui reste, par ailleurs, à mieux partager entre les équipes qui travaillent au sein de l'école doctorale.

- Points forts :
 - Inscription internationale ambitieuse.
 - Identité scientifique forte portée par tout l'établissement.
 - Forte mobilisation des HDR pour poursuivre une structuration en cours, et mettre en œuvre un encadrement doctoral de qualité autour de projets mobilisateurs et structurants (Structure Fédérative de Recherche ou SFR).
- Points faibles :
 - Financement des thèses à étudier et diversifier.
 - Quelques procédures de fonctionnement insuffisamment formalisées : système d'information, évaluation des formations.
 - Isolement scientifique pour certaines des disciplines au sein de l'ED, le Droit par exemple.

Evaluation du projet de l'école doctorale

- Appréciation globale :

Beaucoup d'éléments restent en chantier, mais le souhait de structurer les activités des ED et de stimuler la motivation autour du projet ambitieux de la SFR Agor@ntic est un choix pertinent pour l'ED 537 : un meilleur ancrage dans le tissu socio-économique régional et national ouvrira sans doute de nouvelles perspectives pour diversifier et augmenter les sources de financement des thèses (CIFRE notamment), mais également une plus forte intégration et une meilleure mutualisation entre les objectifs scientifiques des différentes équipes qui composent l'ED.

- Points forts :
 - Identité scientifique forte dans la région.
 - Soutien institutionnel.
 - Inscription internationale.
- Points faibles :
 - Incertitude sur les structurations régionales de la recherche.
 - Effectif d'encadrement administratif insuffisant au regard de la nécessité de s'inscrire davantage dans le contexte socio-économique.
 - Evaluation des formations proposées au sein de l'ED, notamment les formations mutualisées.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de mieux formaliser les procédures et de veiller à éviter l'isolement local, qu'une forte inscription internationale, par ailleurs remarquable, pourrait conduire à sous-estimer.

Notation

Résultats :

- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B, C) : A
- Encadrement (A+, A, B, C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B, C) : A

Projet :

- Qualité et pertinence du projet (A+, A, B, C) : A
- Adossement scientifique (A+, A, B, C) : A

Note globale (A+, A, B, C) : A

Appréciation détaillée

• Fonctionnement :

L'ED est pilotée par un Conseil et un bureau. Ces structures sont conformes aux dispositions de l'arrêté du 7 Août 2006, tant dans leur composition que dans leur fonctionnement, même si la création récente ne permet pas encore d'avoir un recul suffisant sur ce dernier aspect.

Le Conseil, animé par le Directeur de l'ED assisté d'un bureau, conduit la politique de l'ED : formations doctorales, recrutement, suivi, relations avec les partenaires institutionnels, La représentation au sein du Conseil (5 sièges) des différentes unités travaillant dans l'ED (7 unités et 8 équipes) n'est pas formalisée sans que, semble-t-il, cela pose problème aujourd'hui. Peut-être, pour préserver l'avenir, faudrait-il cependant que quelques règles simples soient imaginées et écrites pour que chacune des composantes recherche y soient représentées d'une manière ou d'une autre. Le soutien politique et institutionnel de la gouvernance de l'UAPV et de son président est affirmé et trouve sa traduction dans la politique budgétaire comme dans la politique d'ouverture et d'inscription dans le contexte national et international de la recherche à l'UAPV : l'ED apparaît ainsi comme le bras armé naturel de la politique scientifique définie et voulue par l'Université.

Tous les outils de pilotage et de restitution ne sont pas encore en place. Ainsi, les deux premières réunions du Conseil de l'ED n'ont pas donné lieu à des comptes-rendus validés et diffusés. Le Conseil peut ainsi donner l'impression d'un fonctionnement non formalisé et aléatoire. Ce à quoi il faut rapidement remédier. En revanche, le dispositif du comité de suivi des thèses (deux réunions systématiques, l'une à la fin de la première année, l'autre au début de la troisième) fonctionne parfaitement bien et est clairement perçu par les doctorants.

L'ensemble de la politique de l'ED, comme celle de l'UAPV toute entière, sera, en tout état de cause, à apprécier au vu de l'évolution de la politique scientifique SHS de la zone Sud-Est, de l'émergence du PRES marseillais et des fusions et partenariats qui modifieront la carte recherche SHS de la région PACA. L'UAPV, sans attendre ces échéances, construit son projet scientifique, cultive son originalité, consulte et préserve ses relations avec ses anciens partenaires des écoles doctorales.

Quelques précisions utiles ont été apportées durant la visite sur le budget prévisionnel 2012 et la répartition des masses budgétaires, pour un budget (hors contrats mais intégrant les 3 bourses Perdiguier de 2000 € chacune) de 63 K€ pour les deux ED de l'UPAV. Reste à mieux identifier les masses mutualisées et celles qui sont dévolues en propre à l'ED. Ce budget est tout à fait significatif pour une université de moins de 8 000 étudiants qui reçoit peu de contrats doctoraux ministériels (6 pour les deux ED). L'analyse de ce budget met en évidence des initiatives fortes en direction des doctorants : aide à la participation aux colloques internationaux, à l'édition des thèses, participation aux déplacements des comités de suivi de thèse et des examinateurs étrangers, bourses de mobilité internationale, financement de formations spécifiques.

Les moyens humains mis à disposition de l'ED sont assez faibles ; soit moins d'un équivalent temps plein (ETP) pour l'ED 537. Au total 1,8 ETP à partager avec l'autre ED et la Maison de la Recherche. Les recommandations que ce rapport pourra être amené à faire inviteront à une réflexion sur l'ajustement de ces moyens aux ambitions de l'Université.

L'ED est localisée à la Maison de la Recherche, comme le CED, qui exerce de fait la gestion administrative des deux ED. C'est un élément important pour les étudiants qui trouvent en un même lieu l'ensemble des ressources administratives à leur disposition. Une salle de cours est spécifiquement à la disposition des deux ED depuis septembre 2010. Ces éléments favorisent une bonne mutualisation des moyens et des initiatives.

L'ED dispose d'un site internet de bonne facture, de listes de diffusion dédiées et de tous les outils usuels pour une bonne information et communication tant interne qu'externe. Tous les aspects liés au suivi et à l'information des doctorants (passeport formation, formations spécifiques mutualisées, manifestations scientifiques, offres d'emploi, ...) sont confiés, moyennant une cotisation (3,5 K€/an), à l'ADUM (annuaire doctoral des universités de Montpellier). Une réflexion devra sans doute être menée, si ce n'est pas encore le cas (au niveau interuniversitaire Sud-Est ?) sur l'accès mutualisé (et protégé) à des données consolidées sur les études doctorales et le suivi des docteurs, au-delà de la stricte information-communication qu'assurent l'ADUM ou les statistiques ministérielles requises par la tutelle.

- Encadrement :

123 doctorants sont inscrits à l'UAPV, pour 44 HDR. Ce qui donne une moyenne globale de 2,79 doctorants par HDR ; taux consolidé à 3,4 doctorants par HDR encadrant effectivement. Dix neuf thèses ont été soutenues chaque année sur les trois années observées par le Collège doctoral (2008, 2009, 2010). Une charte des thèses a été mise en application en 2010, mais elle ne concerne, de fait, que les doctorants inscrits à partir de cette date.

La durée moyenne des thèses est de 5,27 années ; durée en réduction en 2010. L'appréciation de cet indicateur doit être prudente : l'importance des programmes doctoraux internationaux, et tout particulièrement du Doctorat International avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM) *Muséologie, Médiation, Patrimoine*, tend à allonger les durées des thèses, dans la mesure où les textes qui régissent la durée des thèses ne sont pas identiques dans ces deux établissements. L'intérêt scientifique et pédagogique majeur d'un tel programme compense très largement et très positivement la faiblesse de cet indicateur. L'ED en est très consciente et veille à éviter les dérapages, en particulier pour les thèses financées.

Estimé à 18,5 %, le taux estimé d'abandon est assez élevé. Dans une situation socio-économique tendue et sans une analyse plus fine des causes et de la chronologie de ces abandons (mutation d'un collègue HDR suivi par ses doctorants, par exemple ici, comme le précise le dossier) cet indicateur doit être lu avec circonspection. Il serait intéressant qu'il soit procédé à cette étude quand les moyens d'encadrement administratif le permettront.

Le choix des sujets de thèse, bien que complexe dans sa mise en œuvre, est plutôt en harmonie avec la politique scientifique de l'ED. Toutefois, certains aspects de ces dispositifs mériteraient d'être mieux formalisés.

Les formations spécifiques mutualisées (formations transversales en culture scientifique, modules d'insertion professionnelle, formations disciplinaires) proposées par l'ED sont diversement perçues par les doctorants qui n'en décèlent pas toujours l'intérêt (même celles qui portent sur l'insertion professionnelle), et même s'ils les suivent dans leur majorité, surtout les formations disciplinaires. L'ED est très attentive aux demandes spécifiques ciblées pouvant émaner des doctorants eux-mêmes. Elle est consciente qu'un ajustement est nécessaire sur ce dossier où tout n'est pas encore en place. Les formations mutualisées disponibles hors UAPV mériteraient d'être recensées et rendues accessibles par des moyens techniques appropriés, par exemple en visio-conférence.

Les crédits du passeport formation sont de 60 crédits européens (CE) au moins, soit un tiers de volume total pour l'obtention du diplôme. L'octroi de ces CE reste assez souple dans l'ED.

L'ED organise des journées doctorales et des doctoriales. Il semble utile que soient clarifiés les objectifs et les dénominations de ces manifestations, en précisant leur fréquence. Les doctoriales, outre leurs caractéristiques scientifiques, visent à organiser les rencontres entre les doctorants (ou jeunes docteurs) et le tissu socio-économique.

L'auto-évaluation est organisée dans le cadre du dispositif Valoridoc (4 journées de formation-évaluation), dispositif propre à l'UAPV. Le nouveau chapitre de la thèse est proposé aux jeunes docteurs (Association Bernard Grégory - ABG).

C'est le point noir de ce bilan, mais cette situation est assez fréquente en SHS. Seules 29 % des thèses sont financées, sans amélioration depuis 2008. Les projets ANR (L'UAPV en a remporté 3) ne constituent pas une solution à ce problème ; au mieux constituent-ils des signes encourageants pour les partenaires socio-économiques potentiels. Ceci place l'université en situation paradoxale au regard des dispositions de la Charte des Thèses. Cependant, une attention particulière est apportée lors des entretiens préalables à l'inscription, à la question de l'autonomie financière des impétrants, même si aucun seuil de financement n'est fixé. 43 % des thèses n'ont donc pas de financement propre et 27 % des doctorants sont salariés du secteur public.

- Suivi et Insertion :

Le suivi des docteurs est assuré par le SCUIO-IP qui dispose de deux enquêtes (2009 et 2010). En outre, une enquête directe auprès des directeurs de laboratoires portant sur les anciens doctorants des années 2005 à 2007,

constitue la base des données fournies dans ce dossier (enquête à trois ans après la thèse). Le respect par les doctorants de la Charte des Thèses (obligation de garder le contact avec l'UAPV) et plus sûrement un système d'information intégré (déjà évoqué plus haut) par lequel le docteur trouverait intérêt à garder ce contact, constitueraient des éléments pour consolider ces données de suivi et améliorer le taux de réponse aux enquêtes (actuellement de 88,5 %, donc plutôt satisfaisant eu égard aux outils mobilisés).

Par ailleurs les taux d'insertion sont bons. 30 % d'intégration dans l'enseignement supérieur, avec des disparités selon les disciplines ; 51 % dans le secteur privé (pour une bonne part dans des carrières juridiques). On constate ici comme ailleurs la faiblesse du nombre des post-docs (3 %, un seul poste au national), dispositif qui n'est pas encore courant en SHS et dont l'évaluation est donc peu significative. Cette piste doit être cependant creusée, à la lumière des expériences d'autres champs disciplinaires et en évitant que cela ne devienne une voie « de garage » comme ce peut être le cas ici ou là.

- Adossement scientifique :

Les thématiques couvertes par l'ED 537 *Culture et Patrimoine* correspondent aux domaines couverts par les 8 entités de recherche SHS de l'établissement (5 UMR multi-site - deux équipes dans l'UMR 8562 - et 2 équipes d'accueil). Tout en préservant les frontières disciplinaires, les transversalités se constituent, en particulier autour de la SFR Agor@ntic. On sent cependant que les doctorants restent attachés à leur identité disciplinaire, même si le sentiment d'appartenance à l'ED progresse, notamment grâce à l'ancrage international et aux choix politiques et scientifiques de l'UAPV.

Les initiatives internationales méritent d'être signalées comme des éléments très forts, identitaires et structurants de la politique scientifique à verser au crédit de l'ED et de l'UAPV :

- Le nombre de co-tutelles (32 % des effectifs).

- Un doctorat international *Muséologie, Médiation, Patrimoine* qui, depuis 5 ans, délivre avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM), et en association avec l'École du Louvre, un double diplôme (doctorat et PhD) pour 27 doctorants, inscrits donc également en co-tutelle, dans l'équipe *Culture et Communication*.

- Des partenariats avec l'Université de Sciences et Technologies de Hanoï (USTH) en mobilité entrante.

- Les cours de FLE (français langue étrangère) pour les candidats étrangers.

- L'utilisation des supports vacants pour inviter des chercheurs étrangers.

- L'école doctorale internationale (Espagne, Roumanie, Italie,...), très active (journées d'études) bien qu'elle ne délivre pas de CE.

Tous ces éléments constituent un paysage cohérent et efficace dans lequel les doctorants impliqués se sentent très à l'aise, parce qu'accompagnés dans leur projet par les instances, par leur directeur de thèse et par les services de l'Université.

- Projet :

L'ED perçoit bien les enjeux qu'implique le choix de repli sur les deux ED de site, choix qui a été opéré par l'UAPV. En particulier et à ce propos, le comité a insisté sur la nécessité - d'ailleurs évoquée dans le dossier - de préserver les relations scientifiques d'excellence avec les anciens partenaires des ED délocalisées, notamment dans la perspective des futures décisions institutionnelles qui ne manqueront pas de concerner les politiques de recherche dans le Sud-Est de la France. Sans que l'on sache encore ce qu'il en sera, l'ED cherche à préserver, de façon très crédible, son identité scientifique, son originalité et ses moyens, avec le soutien de la gouvernance de l'UAPV.

Certains projets sont évoqués ou viennent de voir le jour. Notons le dispositif des « doctorants conseils », qui traduit là encore la volonté d'ouverture vers le monde socio-économique.

Indicateurs

1 • Encadrement :

Nombre de doctorants inscrits (Ni)	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an (Na)	Durée moyenne des thèses en années (Ds)**	Durée moyenne estimée des thèses (De=Ni/Na)	Proportion estimée de doctorants potentiellement en difficulté (Ta)*	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
123	44	2,79 3,4/HDR encad.	9	19	5,27 Hors congés divers	6,47	18,5	29,4	9,5	0

* $Ta = (De - Ds) / De$

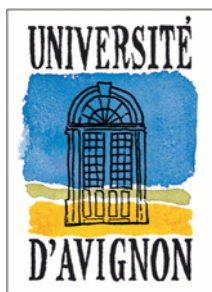
** Il convient de déduire les congés maternité, le congés parental ainsi que les congés maladie longue durée.

2 • Insertion :

Taux d'insertion à 3 ans	Pourcentage 2005 - %	Pourcentage 2006 - %	Pourcentage 2007 - %
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	33,3	30	27,3
Taux d'insertion dans le secteur public (secteur d'activité autre que ES et R)	22,2	10	9,1
Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger	44,4	40	54,5
Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger	0	0	18,2
Taux de réponse	81,8	77	100



Observations de l'établissement



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

>>> Présidence

**Observations sur le rapport d'évaluation des Ecoles Doctorales
de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse
par l'AERES**

ECOLE DOCTORALE 537

**OBJET : Réponse au rapport d'évaluation de l'Ecole Doctorale 537
« Culture et Patrimoine » rédigé par l'AERES**

L'Ecole Doctorale 537 « Culture et Patrimoine» tient à remercier le comité d'experts pour son examen approfondi du dossier d'évaluation, les observations faites lors de sa visite à Avignon et les remarques constructives qu'il lui a adressées dans son rapport détaillé. Elle souhaite préciser des points sur laquelle elle a été interpellée.

Financement des thèses

Face à ce « point noir » du bilan (cf. *Rapport*), la politique de l'ED sera d'une part de chercher à développer les relations avec le tissu socio-économique local, pour notamment diversifier les sources de financement de thèses. Si le problème est notable, quelques nouvelles possibilités de financement montrent des ouvertures possibles (par ex., 2 demandes de CIFRE ont abouti en 2011-12). Il s'agira d'autre part de rechercher d'autres moyens de financement dans le monde scientifique : appui sur des projets ANR, voire européens ; bourses des EPST (CNRS, IRD) et EPIC puisque l'ED comprend davantage d'UMR ; projets interdisciplinaire soumis à la SFR qui offre un financement de thèse annuel. Enfin, l'ED continuera de veiller à ce que les Directeurs de thèse se préoccupent davantage des moyens d'accompagnement financier des doctorants avant d'autoriser une inscription en thèse, de façon à limiter les abandons de thèse faute de moyens.

Procédures de fonctionnement

Evaluation des formations et système d'information

Incomplète, l'évaluation des formations, assurées en propre ou mutualisées avec l'autre ED, va être renforcée pour devenir systématique. Le système d'information sera aussi amélioré sur deux plans : sur celui de l'offre de formation aux doctorants, avec un meilleur repérage des formations offertes à l'extérieur et la validation plus précoce des choix de formation par les doctorants ; sur celui du suivi des docteurs, avec l'enquête réalisée par le SCUIO-IP qui va permettre avec le temps de suivre, année après année, leur insertion professionnelle 30 mois après leur soutenance. Une attention particulière sera par ailleurs portée à la question des abandons qui a été mal évaluée jusqu'à présent.

Représentation des laboratoires au sein du Conseil

Les 5 sièges pour représenter les 8 équipes de l'ED n'ont pas posé problème jusqu'à présent. Ce nombre avait été arrêté pour tenir compte des équilibres avec les représentants extérieurs (mondes scientifique et socio-économique, doctorants, ...) et l'Ecole souhaite le maintenir lors du prochain contrat. La représentativité des équipes au sein du Collège est cependant plus grande qu'il n'y paraît : la nouvelle directrice du Collège est membre du Conseil et représente aussi une unité (CIHAM) ; le Centre Norbert Elias (CNE) a 1 représentant pour ses 2 équipes d'Avignon, mais celles-ci pourront être mieux représentées lorsque le co-directeur de la SFR Agorantic, membre de l'équipe Culture et Communication, sera membre du prochain Conseil, laissant ainsi une possibilité de représentation à l'autre équipe du CNE (HEMOC) ;

Pilotage et restitution

Le système de pilotage (réunions du Conseil, CR de réunion) doit être amélioré. C'est une faiblesse qui a été identifiée et à laquelle l'ED compte remédier par une programmation plus régulière de ses réunions et avec l'aide du secrétariat de l'ED pour le compte rendu et la diffusion de ses réunions.

Encadrement administratif

Tout en étant consciente des contraintes de l'UAPV en la matière, l'ED ne manquera pas de rappeler les recommandations du rapport de ses experts quant à la nécessité de l'ajustement des moyens aux ambitions de l'Université.

Isolement scientifique

Si un isolement a pu être ressenti ou pressenti, cela peut être au regard des thématiques prioritaires de l'établissement qui ne sont pas des obligations pour tous les laboratoires. Ces thématiques visent à développer de nouvelles compétences et à affirmer une identité, mais n'amènent pas les laboratoires à renoncer à leurs propres domaines d'expertise. Même le Droit, qui a été évoqué dans le rapport, peut être interpellé par les thématiques d'établissement et rejoindre aussi celles, plus larges, des SFR. Par exemple, les thématiques de l'ED Culture et Patrimoine et de la SFR Agorantic (qui introduit des questionnements

sur la société numérique) ont de nombreuses dimensions juridiques et posent de nouvelles questions : droits patrimoniaux de toute nature, droit des activités et systèmes dits « collaboratifs », nouvelles formes d'obligations contractuelles (e-commerce, télétravail,...), droit à l'information numérique, télé-procédures, droit à la vie privée et à l'oubli numérique,...

L'Ecole remercie encore le comité de visite pour les recommandations portées dans le rapport qui la conforte dans les efforts à mener lors du prochain contrat.

Le Président de l'Université d'Avignon
et des Pays de Vaucluse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuel ETHIS', with a stylized flourish at the end.

Emmanuel ETHIS